

RCS : TOURS
Code greffe : 3701

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOURS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1989 B 00307
Numéro SIREN : 350 138 350
Nom ou dénomination : A.C.S. LOCATION

Ce dépôt a été enregistré le 21/11/2022 sous le numéro de dépôt 9218

A.C.S. LOCATION

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 80 725,75 €

4 route du Saint Laurent
37170 CHAMBRAY LES TOURS

350 138 350 RCS TOURS

--:--:--:--:--:--:--

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 29 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt-deux,
Le vingt-neuf juillet, à dix-sept heures,

Les actionnaires se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social, sur convocation de la Présidente.

Il est établi une feuille de présence signée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

L'assemblée est présidée par la société **INWEST FRANCE**, représentée par son Gérant, Monsieur **Jean-Baptiste LOUP**.

La Présidente constate, d'après la feuille de présence, que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'en conséquence, l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

La société **RBA**, Commissaire aux comptes, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- la feuille de présence signée,
- un exemplaire des statuts.
- les documents et renseignements visés par les dispositions réglementaires.

ML SBC PL CL

La Présidente déclare que les documents nécessaires à l'information des actionnaires ont été tenus à leur disposition, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée. L'assemblée lui en donne acte.

La Présidente rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un Directeur Général.

La Présidente expose :

- qu'il est envisagé de nommer la société **GERMINVEST**, représentée par son Président, Monsieur **Philippe LOUP**, en qualité de Directeur Général, à compter du 1^{er} août 2022, et ce pour une durée indéterminée.
- qu'il convient de prévoir que le Directeur Général aura les mêmes pouvoirs que le Président et qu'il disposera du pouvoir de représenter la Société à l'égard des tiers.

Après en avoir délibéré, la Présidente met aux voix l'unique résolution suivante :

UNIQUE RESOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer, à compter du 1^{er} août 2022, en qualité de Directeur Général de la société, pour une durée indéterminée :

- la société **GERMINVEST**, société par actions simplifiée au capital de 3 800 000 €, dont le siège social est sis 5 rue du Maréchal Joffre à SAINT-AVERTIN (37550), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de TOURS sous le numéro 507 943 942, représentée par Monsieur **Philippe LOUP**, Président, demeurant 5 rue du Maréchal Joffre à SAINT-AVERTIN (37550).

L'assemblée générale décide que le Directeur Général aura les mêmes pouvoirs que la Présidente et qu'il disposera du pouvoir de représenter la Société à l'égard des tiers.

La société **GERMINVEST**, représentée par Monsieur **Philippe LOUP**, présent à l'assemblée déclare :

- accepter lesdites fonctions,
- qu'aucune interdiction, incompatibilité ou disposition quelconque n'est susceptible d'empêcher l'exercice des fonctions de Directeur Général ainsi nommé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

ML

ML

JB

CC

CLOTURE

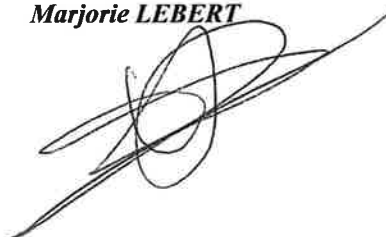
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la Présidente et tous les actionnaires présents.

Pour INWEST FRANCE
M. Jean-Baptiste LOUP



Pour MSG FINANCE
Marjorie LEBERT



Pour GERMINVEST
M. Philippe LOUP
« Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général »

Pour LN117
Charline LEBERT



*Bon pour acceptation des
fonctions de Directeur Général.*

